Montpellier : procès d'un migrant accusé d'avoir causé un préjudice de 35000 euros à la collectivité en faisant croire qu'il avait 15 ans

21/06/2018 à 14h02

Au centre la nouvelle famille de Mamadou entourée de quelques amis

Après être passé par l'Algérie, le Maroc et l'Espagne, Mamadou est arrivé à Montpellier il y a environ six mois avec le statut de **mineur isolé étranger**, qui donne droit à une prise en charge par le Conseil départemental. Un soir d'hiver, l'adolescent de 15 ans a croisé la route de Christelle Greze, place de la Comédie. Ensuite, tout est allé très vite et, avec son compagnon David Meynaud, **ils l'ont pris sous leur aile**.

"Il est rentré dans notre famille, il a trouvé sa place et à partir de là, on a vécu tous ensemble avec des ballades à la plage, des dimanches à vélo… Notre 3e enfant en fait" raconte celle qui est devenu **sa mère de cœur**, Christelle Greze, et qui a déjà deux filles jumelles.

Pourtant, les premiers documents d'identité que Mamadou a présenté ont été jugés faux par les analystes de la Police aux frontières. Papier de mauvaise qualité et tampons douteux. Ajoutez à cela les **examens osseux et dentaires** qui estiment son âge à une vingtaine d'années. Autant d'éléments qui ont dissipé tous les doutes dans l'esprit du procureur de la République lors du procès devant le tribunal correctionnel Montpellier ce mercredi.

Selon lui, Mamadou est majeur et il a donc “*fraudé*”. Il évalue le préjudice à un peu plus de 35.000 euros. Et il reprend à son compte la formule du ministre de l’Intérieur Gérard Collomb : le Guinéen a fait du benchmarking. Il requiert contre lui **six mois de prison ferme** avec maintien en détention et une interdiction pendant de fouler le territoire français pendant cinq ans.

www.francebleu.fr